

Procès verbal

Le mercredi 24 janvier 2024 à 18h , l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : ELSA CORNARO DE CURTON

Présents : Geneviève MARQUET, ALEXANDRE POUJOLS, BERTRAND FRAYSSE, ELSA CORNARO DE CURTON, NADINE ARNAL, SYLVIE BARTHEL, MICHEL CALMEJANE, NATHALIE GOUJOU, CHRISTOPHE PERROT, ERIC PRUCHON

Représentés : DANIELLE BOUYSSOU représentée par Geneviève MARQUET

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023,
- Point sur l'interconnexion en eau potable,
- Contrat d'assurance statutaire,
- Fonds Cantal Solidaire : demande subvention 2024,
- Point sur adressage,
- Affaires diverses.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023. Le conseil municipal approuve à l'unanimité celui ci.

Délibérations du conseil :

CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES (N° DE_001_2024)

Le Maire expose :

l'opportunité pour la Collectivité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence

que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité / l'Établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, et du code général de la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés;

Décide :

La Collectivité charge le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité

agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2025, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

SUBVENTION FCS : CONFIRMATION PROJET (N° DE_002_2024)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 18 mars 2022 ou il avait été programmer pour une période de 2022-2024 des travaux afin de bénéficier du Fonds Cantal Solidaire.

Elle rappelle que pour 2024 il avait été projeté les travaux suivants :

* Voies communales des Prades, du Fraysse et de la Bélonie pour la somme de 74 457 € HT

* et qu'une subvention, calculée sur une dépense éligible de 47 745 €, de 7162 a été octroyée par le Conseil Départemental au titre du FCS 2024.

Il convient à présent de confirmer cette programmation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme les travaux projetés décrits ci dessus.
- Dit que cette opération sera financée comme suit :

Subvention Fonds Cantal Solidaire : 7162 €

Autofinancement : 67 295 €

Affaires diverses

Commission EAU :

Interconnexion : Alexandre Pujols fait le point sur l'avancement de la mise en place de celle ci : Diverses rencontres ont eu lieu en présence du SYDED du Lot, ayant pour objet de définir le tracé de la nouvelle conduite de connexion. Plusieurs propriétaires seront concernés par le passage de cette conduite. Chacun d'entre eux sera personnellement contacté afin de les en informer.

Commission voirie :

Le Maire informe qu'il va être procédé, à l'aide d'un hydrocureur au débouchage de certaines canalisations, regards ou aqueducs.

L'adressage est achevé : Les noms de voies nouvelles ont été validés par le conseil municipal, toutes les habitations ont été numérotées nous attendons maintenant l'aval de La Poste afin de pouvoir répertorier le nombre de panneaux à commander. Le miroir sera prochainement positionné au croisement de la Volte si le temps le permet enfin.

Suite à la demande de Mr Arnal Michel, qui souhaite installer un portail à l'entrée de sa parcelle, et par mesure de sécurité, quelques arbres vont être coupés au départ du chemin communal, partant de son habitation.

Commission bâtiments communaux :

Mme Elsa Cornaro de Curton va faire réaliser deux devis pour une entrée derrière le bâtiment de la Mairie afin d'accéder à l'appartement en cour de rénovation du premier étage.

Commission Environnement, Culture et Tourisme :

Mme le Maire donne connaissance aux membres du conseil des prochaines manifestations à venir :

Samedi 13 avril : journée nettoyage

Samedi 3 août : Marché de pays

Samedi 1er décembre : soirée Noël à l'église.

Madame le Maire expose que le recensement de la population est en cours. Il a commencé le 18 janvier et se terminera le 19 février. L'agent nommé, en charge de cette opération, est Ghislaine Calmejane.

La séance est levée à 19h20

Geneviève MARQUET
Présidente de séance

